Image not found or type unknown

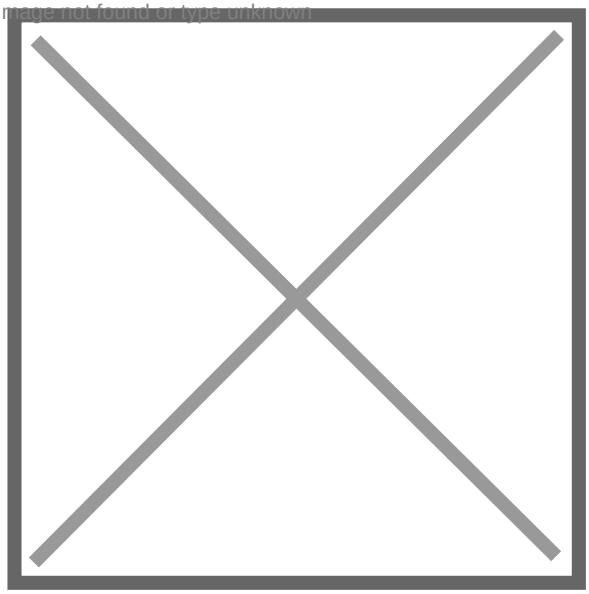

Décision positive du tribunal en ma faveur

Par **yob357**, le **02/10/2014** à **19:36**

bonjour

voila j ai demandé un report de 24 mois de mon credit immobilier car j ai perdu mon emploi et j ai reçu par courrier la décision du juge ou j ai comparu le mois dernier qui est en ma faveur et mon huissier à porter a ma banque la signification de la décision de justice hier

seulement nous sommes le 02 octobre et dans la décision il est dit que la suspention de mon credit sera effective a compter du 10 octobre 2014 jusqu au 10 octobre 2016 mais....

ma banque m a appellé aujourd hui en me disant que comme je suis prélevé le 11 octobre il n auront pas le temps de stoper le prelevement de ce mois ci car celui ci est automatique et que il leur reste 7 jours que ce n est pas suffisant pour eux et que donc je devrai payer cette échéance d'ocobre meme si cela ne me plait pas et point final...

que dois je faire ??

merci

Par **yob357**, le **07/10/2014** à **13:24**

peuvent il me prelever malgres la decision rendues par le juge et qui a été signifiée par mon huissier ?

merci

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés